

## Encombrants dans le local des poubelles

Écrit par Jean-Marc Vié  
Jeudi, 15 Mai 2014 15:35

---



### Message de rappel à tous les résidents !

#### La dépose d'encombrants dans le local poubelle est règlementée.

Il est impératif de les déposer directement à la mini déchèterie située entre le collège et le commissariat.

**Un bon comportement évite une majoration de taxe** pour la commune donc bon pour nos impôts.

**Située au 23 avenue Robert Wagner, la mini déchetterie récupère vos déchets ménagers.**

La mini déchetterie de la Ville recueille gratuitement trois types de déchets. Pour les déposer, il vous suffit de :

- **Les déchets ménagers usuels** : papiers, cartons, plastiques, verre, métaux, textiles, etc.
- **Les déchets ménagers spéciaux** : électriques, batteries, piles, tubes fluorescents, etc.
- **Les déchets médicaux** : emballages, seringues, médicaments périmés, accessoires, etc.
- **Les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)** : le linge ou la literie, les tapis, les moquettes, les meubles, les appareils électroménagers, les ordinateurs, les téléphones portables, les radios, les radios-cassette, les radios-électriques, les radios-électroniques, les radios-électriques, etc.

## **Encombrants dans le local des poubelles**

Écrit par Jean-Marc Vié  
Jeudi, 15 Mai 2014 15:35

---

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat des services techniques au 01-34-58-50-51